

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département  
de la Haute-Savoie

Arrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois

**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2023.110**

Séance du **VINGT TROIS OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Date de la convocation : Mardi 17 octobre 2023

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER

Quorum : 14

22 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY MERMET, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, BERTRAND, MOUCHET, SILLARD, JOURNE, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, BREGEGERE, ROGUET, RICHARD

3 pouvoirs :

Laetitia REAL-LAFFRIQUE à Stéphanie BREGEGERE, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE, Isabelle PAILLASSON à Guy LAMBELET

2 absents :

MM. ALPSTEG et RIBOURDOUILLE

**Objet : Lieudit « Bas Monthoux », chemin du Fourneau, achat des parcelles A1535 - A1359 - A1360 et A1373, propriété de Monsieur Jean-Pierre BURDIN**

Monsieur Jean-Pierre BURDIN est propriétaire des parcelles A1535 (91 m<sup>2</sup>), A1359 (166 m<sup>2</sup>), A1360 (33 m<sup>2</sup>) et A1373 (37 m<sup>2</sup>) situées chemin de Fourneau. Lors des travaux d'aménagement du chemin du Fourneau en fin des années 1990, ces quatre parcelles d'une superficie totale de 327 m<sup>2</sup> étaient destinées à être rétrocédées à la Commune de Vétraz-Monthoux, en accord avec le propriétaire.

Par courrier du 06 juin 2023, le notaire de Monsieur Jean-Pierre BURDIN demandait à la Commune de Vétraz-Monthoux si elle souhaitait procéder à l'achat desdites parcelles.

Par lettre du 11 août 2023, Monsieur le Maire confirmait son souhait de régulariser cette situation ancienne, proposant une acquisition au prix de 40 € le m<sup>2</sup>, soit un total de 13 080 €.

Cette proposition a été acceptée par Monsieur Jean-Pierre BURDIN le 24 août suivant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**ARTICLE 1 :** **APPROUVE** l'acquisition des parcelles A1535, A1359, A1360 et A1373 appartenant à Monsieur Jean-Pierre BURDIN, au prix de 13 080€ ;

**N° 2023.110**

**ARTICLE 2 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à la régularisation de cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance  
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 30 octobre 2023

Le Maire

Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 31/10/2023



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.